

Informations de base	
2002/2246(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politique de développement: mise en oeuvre de l'aide extérieure. Rapport annuel 2001	
Subject 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	DEVE Développement et coopération		MARTÍNEZ MARTÍNEZ Miguel Angel (PSE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense		STENZEL Ursula (PPE-DE)
	FEMM Droits de la femme et égalité des chances		BASTOS Regina (PPE-DE)
			Date de nomination
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	EuropeAid		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/09/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0490 	Résumé
19/12/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/06/2003	Vote en commission		Résumé
11/06/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0209/2003	
03/09/2003	Débat en plénière		
04/09/2003	Décision du Parlement	T5-0371/2003	Résumé
04/09/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2246(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/5/16928

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0209/2003	11/06/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0371/2003 JO C 076 25.03.2004, p. 0243-0370 E	04/09/2003	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0490 		12/09/2002	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2003)0527 		03/09/2003	Résumé

Politique de développement: mise en oeuvre de l'aide extérieure. Rapport annuel 2001

2002/2246(INI) - 03/09/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : établir un rapport sur la politique de développement de l'Union et la mise en oeuvre de l'aide extérieure en 2002. CONTENU : le présent rapport annuel propose un aperçu des activités entreprises par la Communauté dans le domaine de l'aide extérieure. Il fait le bilan des 6,5 milliards EUR engagés et des 5,2 milliards EUR décaissés par la Communauté en 2002. Le rapport est subdivisé en 8 parties qui peuvent être résumées comme suit : 1) présentation des objectifs stratégiques et des réalisations : les sommets de Monterrey et de Johannesburg ont jeté les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et un développement durable. Si les États membres de l'Union se conforment à leurs engagements, quelque 8,5 milliards EUR supplémentaires pourraient être libérés d'ici 2006. Une première génération des documents de stratégie nationale ont vu le jour en 2002 dans ce contexte qui permettront de cibler davantage les actions sur la lutte contre la pauvreté. Ce chapitre dresse également le bilan des progrès accomplis dans le domaine de la coopération entre la Communauté et les autres donateurs. Un nouvel accord cadre a été signé avec la Banque mondiale et la révision de l'accord cadre CE-NU sur le financement communautaire de projets des Nations unies a été mené à son terme. En 2002, des discussions politiques approfondies ont été menées avec des agences et des programmes des Nations unies; 2) réforme de la gestion de l'aide extérieure de la CE : celle-ci commence à porter ses fruits : programmation plus pointue, qualité supérieure et meilleur calendrier de fourniture, transparence et responsabilisation accrues, transfert de responsabilités aux délégations sur le terrain, meilleure coordination avec d'autres donateurs, en particulier les États membres, et mise en oeuvre du nouveau système informatisé unique de gestion de la DG Relex; 3) progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs stratégiques, notamment dans le cadre du Millénaire pour le développement (OMD) : ce chapitre met en évidence les mesures prises pour accroître encore l'efficacité de l'aide communautaire, notamment en adaptant son approche en fonction des circonstances régionales et nationales, en ciblant efficacement ses ressources, en assurant la viabilité de la dette, en recourant davantage à des

approches sectorielles et en apportant un appui budgétaire. Il souligne également les progrès réalisés dans le recentrage de l'aide de la Communauté vers un nombre plus limité de secteurs et les développements politiques majeurs dans ces secteurs prioritaires en 2002. Les secteurs sociaux, comme la santé et l'éducation, le transport et la sécurité alimentaire, ont tous enregistré des avancées significatives au cours de l'année. La Commission a également oeuvré avec les États membres et d'autres parties intéressées (OCDE, la Banque mondiale) afin de définir une série de 10 indicateurs inspirés des objectifs du Millénaire pour le développement. Sur ces 10 indicateurs, six sont directement liés au bien-être des enfants, tandis que trois ont une dimension de genre spécifique. La Commission mesurera chaque année les progrès accomplis par rapport à ces indicateurs pour tous les pays en développement qui bénéficient de son aide; 4) activités d'évaluation et suivi des résultats : ce chapitre résume les conclusions des évaluations réalisées et met en évidence certains grands problèmes émergents. Lancé en 2001, le suivi orienté vers les résultats permet à la Commission de disposer de données comparables pour tous ses programmes d'aide extérieure. Ce chapitre présente une analyse fondée sur les rapports de 2002 en fonction des différents critères de suivi (pertinence, efficience, efficacité, impact et viabilité) et des domaines prioritaires du développement. Les résultats et les performances des projets et des programmes financés par la CE ont, en règle générale, été jugés bons. La viabilité financière est le plus souvent considérée comme une source potentielle de problèmes pour les projets de même que la lourdeur des procédures communautaires; 5) problèmes "horizontaux" et "transversaux" et intégration dans la structure générale de la coopération communautaire : les Droits de l'Homme, l'égalité entre hommes et femmes, l'environnement et la prévention des conflits sont les principaux sujets abordés dans ce chapitre, qui décrit également la mise en oeuvre des lignes budgétaires thématiques que sont la sécurité alimentaire, les forêts tropicales, la lutte contre le SIDA ou le cofinancement avec des ONG. L'initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme a engagé plus de 100 mios EUR en 2002, tandis que le mécanisme de réaction rapide a engagé 23,5 mios EUR en vue, entre autre, de stabiliser la situation en Afghanistan et de poursuivre les efforts de reconstruction dans les Territoires palestiniens. Près de 200 mios EUR ont été engagés pour le cofinancement de projets d'ONG et quelque 50 mios EUR ont été engagés pour l'environnement et les forêts tropicales; 6) détail des actions de coopération par région: ce chapitre détaille l'ensemble des activités financées en Europe orientale et en Asie centrale (430 mios EUR engagés contre 383 mios EUR décaissés), en Europe du sud-est (près de 654 mios EUR ont été engagés et plus de 617 mios ont été décaissés dans les Balkans en 2002), dans le Bassin méditerranéen, au Proche-Orient et au Moyen-Orient (762 mios EUR engagés pour l'ensemble des pays méditerranéens et 684 mios EUR décaissés), dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les PTOM (soit quelque 2,4 milliards EUR engagés pour les ACP+PTOM en 2002 et 2,54 milliards EUR décaissés) ainsi qu'en Amérique latine (382 mios EUR engagés et 272 mios EUR décaissés) et en Asie (540 mios EUR engagés et 434 mios décaissés). Les activités d'aide mises en oeuvre par ECHO et la BEI sont également évoquées; 7) gestion de l'eau : il s'agit d'un des plus importants défis de la politique de développement dans les années à venir. L'initiative européenne pour l'eau, lancée à Johannesburg, a pour ambition de servir de catalyseur à une action visant à réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable; 8) le dernier chapitre est consacré à des tableaux financiers ventilés par ligne budgétaire, région, pays et instrument.

Politique de développement: mise en oeuvre de l'aide extérieure. Rapport annuel 2001

2002/2246(INI) - 12/09/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir le rapport annuel 2001 sur la politique de développement et la mise en oeuvre de l'aide extérieure de l'Union européenne.

CONTENU : L'année 2001 a été pour la gestion de l'aide extérieure de la CE une année de réforme fondamentale visant à améliorer la rapidité, la qualité, l'impact et la visibilité des projets et programmes partout dans le monde. Le 1er janvier 2001, l'Office de coopération EuropeAid a été créé en rassemblant dans une organisation unique la responsabilité de la gestion des différentes phases du cycle des projets, de l'identification à l'évaluation, tandis que la responsabilité de la programmation a été consolidée dans la DG Développement et la DG Relex de la Commission européenne. Le présent rapport est lui-même un produit de cette réforme dans la mesure où il contribue à assurer une plus grande transparence et responsabilité de la politique et des actions de la CE dans ce domaine. En donnant un compte-rendu consolidé de tous les programmes géographiques et horizontaux, il remplace un certain nombre de rapports sur des programmes spécifiques qui étaient publiés dans le passé. Les progrès accomplis dans les domaines prioritaires de la réforme (amélioration de la programmation, réunion de l'ensemble du cycle de projet sous un même toit et augmentation de la responsabilité des délégations sur le terrain) sont exposés en détail au chapitre 1 du rapport. La cohérence entre la politique de développement et d'autres politiques a été renforcée également. La première partie du rapport souligne cette problématique et montre l'importance de la cohérence, de la coordination et de la complémentarité entre toutes les politiques communautaires destinées à promouvoir le développement, la réduction de la pauvreté et l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale. Le défi de la cohérence est de trouver le bon éventail de programmes pour chaque région et pays en utilisant l'assistance au développement, l'aide humanitaire, la politique étrangère et de sécurité commune, l'assistance technique en matière commerciale, les Droits de l'Homme, l'environnement, etc. Le rapport décrit les mesures prises à cet égard par la CE avec les États membres, les Nations unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs. En ce qui concerne sa politique de développement, la CE a fait des progrès significatifs en renforçant l'importance accordée à la réduction de la pauvreté dans ses programmes et en prenant des mesures concrètes pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Ainsi a été adopté un ambitieux programme d'action pour la politique de développement de la CE. Les objectifs de développement du Millénaire, adoptés par la communauté internationale en septembre 2000, définissent un cadre commun pour la concentration des efforts et la mesure des progrès accomplis sur la voie du développement. Le chapitre 2 du présent rapport donne un résumé des réalisations globales par rapport à ces objectifs et replace les activités d'aide extérieure de la CE dans le contexte de ce cadre. Il examine en particulier les domaines d'intervention prioritaires de la CE, tels que la santé, l'éducation et les activités destinées à assurer une intégration adéquate des thèmes transversaux, tels que les droits humains et l'environnement, dans tous les projets et programmes. Dans ce même contexte, la Commission a également adopté un vaste plan d'action pour lutter contre les maladies liées à la pauvreté dans le monde en développement. Le Rapport annuel 2001 répond aux vœux du Conseil et du Parlement européen et s'efforce d'être complet, fondé sur de solides données et orienté vers les résultats. Il contient des informations sur les programmes mis en oeuvre et évalue les résultats obtenus sur le terrain dans des domaines aussi variés que la promotion des Droits de l'Homme dans les Balkans, la gestion des eaux en Asie, la santé en Afrique, l'éducation et la formation en Amérique latine, la mobilisation rapide en Afghanistan et le renforcement des institutions en Russie. Pour rappel, l'UE est le plus grand donateur mondial d'aide extérieure et les dépenses de la CE représentent environ 10% du volume total de l'aide aux pays en développement (APD) dans le monde. Le rapport rend compte des 9,7 milliards EUR engagés et des 7,7 milliards EUR versés par la CE en 2001. Le chapitre 3 traite en particulier des instruments destinés à assurer que les priorités horizontales, telles que la sécurité alimentaire et la lutte contre l'usage des drogues, soient traduites en actions concrètes dans ces domaines. Il contient des détails sur des projets individuels exécutés en 2001 ainsi que sur les

allocations budgétaires et les priorités fixées pour chaque région. Les programmes régionaux de la CE sont présentés au chapitre 4. Une approche de développement orientée vers des résultats est présentée au chapitre 5. Se basant sur les documents de stratégie par pays et sur des indicateurs, le rapport examine les critères susceptibles de guider le suivi des performances des pays. Un exercice pilote de suivi des projets de développement en fonction des résultats y est décrit également. Le chapitre 6 contient un lot complet de tableaux financiers, ventilés selon les catégories définies par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Enfin, les annexes donnent un compte rendu détaillé des activités concernant la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la CE. Elles présentent les progrès réalisés dans l'harmonisation des procédures financières, tant sur le plan interne qu'avec d'autres institutions. Elles décrivent également les efforts déployés en 2001 pour apurer les arriérés accumulés.

Politique de développement: mise en oeuvre de l'aide extérieure. Rapport annuel 2001

2002/2246(INI) - 04/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Miguel Angel MARTÍNEZ MARTÍNEZ (PSE, E) sur la mise en oeuvre de l'aide extérieure, tel qu'il a été établi en commission au fond (se reporter au résumé du 11 juin 2003). Pour l'essentiel, le Parlement demande à la Commission d'établir des systèmes rigoureux, complets et transparents de contrôle et d'information afin de veiller à ce que l'aide macroéconomique ne soit pas utilisée à des fins autres que celles auxquelles elle est destinée. Il y a donc lieu d'établir une concertation entre la Commission et les autres donateurs afin d'harmoniser les exigences relatives à la communication d'informations et de simplifier les procédures administratives pour les pays en développement bénéficiaires. Le Parlement demande que les ressources et actions destinées à protéger les populations indigènes soient augmentées. Il regrette également que les objectifs de coopération avec les pays d'Asie et d'Amérique latine n'aient pas été atteints et se dit préoccupé par le fait que le niveau des crédits d'engagements qui n'ont pas encore été décaissés ou "reste à liquider" (RAL) demeure élevé (soit un montant en souffrance fin 2001 de l'ordre de 1.319 milliards EUR). Enfin, le Parlement demande une nouvelle fois la budgétisation rapide du FED.